



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023**

**Affaire n° 02-20230215**

**Travaux de modernisation et de rénovation de  
l'éclairage public**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

16 février 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze février à seize heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

### Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Régine Blard, Nadège Schneeberger

### Date de convocation

le 2 février 2023

### Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Francemay Payet-Turpin, Dominique Gonthier par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Serge Técher par Daniel Maunier, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Noëline Domitile par Catherine Turpin, Doris Técher par Liliane Abmon, Allan Amony par Albert Gastrin, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Lechnig, Nathalie Bassire par Nadège Schneeberger

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 29
- représentés : 15
- absents : 5

### Étaient absents :

Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 02-20230215 Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les dispositions des articles L. 2124-2, R.2124-2-1° et R.2161-3 à R.2161-5 du Code de la commande publique,
- Vu** la délibération n° 15-20210717 approuvée en Conseil Municipal le 17 juillet 2021 établissant le plan de financement du projet de modernisation et de rénovation de l'éclairage public de la commune du Tampon,
- Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie de 19 janvier 2023,
- Vu** le rapport n° 02-20230215 présenté au Conseil Municipal du 15 février 2023,
- Considérant** qu'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 15 novembre 2022 en vue de moderniser et rénover l'éclairage public de la commune du Tampon,
- Considérant** que ce projet est réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage Commune du Tampon et intervient dans le cadre d'un programme d'économies d'énergies et de préservation de la biodiversité après la réalisation et la création d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et d'un Diagnostic du parc d'éclairage,
- Considérant** qu'il s'agit du renouvellement des 4 775 sources lumineuses ainsi que de la reconstruction de 322 armoires de commande et la mise en conformité du réseau dédié à l'éclairage,
- Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal « Le Quotidien de La Réunion », eu égard au montant de l'opération,
- Considérant** que les prestations prendront la forme de marchés unitaires au sein desquels les quantités sont contractuelles selon les stipulations de chacun des actes d'engagement.
- Considérant** que les besoins se décomposent en 5 lots géographiques définis comme suit :
- Lot n° 1 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public – partie Ouest de la commune du Tampon

- Lot n° 2 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public  
 – partie Nord de la commune du Tampon
- Lot n° 3 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public  
 – partie Sud de la commune du Tampon
- Lot n° 4 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public  
 – partie Est de la commune du Tampon
- Lot n° 5 - Travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public  
 – partie Centre-ville de la commune du Tampon

**Considérant** l'analyse des offres effectuée par le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE SAS (mandataire), ECO MED OCEAN INDIEN et PAMPLEMOUSSE LIGHT, sous la responsabilité du service voirie, la Commission d'Appel d'Offres a procédé le 19 janvier 2023 aux attributions suivantes :

Désignation	Attributaire	Montant des travaux TTC	Délais de réalisation des travaux
<b>Lot N° 1</b> Partie <u>Ouest</u> de la commune du Tampon	<b>BOURBON LUMIERE</b> <u>Chef d'entreprise</u> : M. Jean-Michel HYPOLITE <u>Adresse</u> : 37 avenue Stanislas Gimart CS 70504 97495 Sainte Clotilde	<b>1 621 645,07 €</b>	<b>11 mois</b>
<b>Lot N° 2</b> Partie <u>Nord</u> de la commune du Tampon	<b>TESTONI REUNION</b> <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	<b>966 661,98 €</b>	<b>11 mois</b>
<b>Lot N° 3</b> Partie <u>Sud</u> de la commune du Tampon	<b>BOURBON LUMIERE</b> <u>Chef d'entreprise</u> : M. Jean-Michel HYPOLITE <u>Adresse</u> : 37 avenue Stanislas Gimart CS 70504 97495 Sainte Clotilde	<b>1 223 235,51 €</b>	<b>11 mois</b>
<b>Lot N° 4</b> Partie <u>Est</u> de la commune du Tampon	<b>TESTONI REUNION</b> <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	<b>976 161,48 €</b>	<b>11 mois</b>

Désignation	Attributaire	Montant des travaux TTC	Délais de réalisation des travaux
Lot N° 5 Partie <u>Centre-ville</u> de la commune du Tampon	<b>TESTONI REUNION</b> <u>Directeur général</u> : M. Jean-Charles PAROUX <u>Adresse</u> : 11 rue Lafayette – ZI Bras Fusil 97470 Saint Benoît	<b>2 409 812,12 €</b>	<b>11 mois</b>

**Considérant** que le montant total de l'opération à retenir est de 7 197 516,16 € TTC, suite à l'analyse des offres,

**Considérant** que le plan de financement sera ajusté en fonction des prestations réellement exécutées,

**Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le mercredi 15 février 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

### **Approuve à l'unanimité**

**Article 1** la passation des marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au tableau ci-dessus,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**